



Assemblée générale

Distr. générale
2 novembre 2004
Français
Original: russe

Cinquante-neuvième session
Troisième Commission
Point 105 de l'ordre du jour
Questions relatives aux droits de l'homme

**Lettre datée du 1^{er} novembre 2004, adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent
du Bélarus auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous transmettre une note concernant la coopération de la République du Bélarus avec le Groupe de travail sur la détention arbitraire de la Commission des droits de l'homme (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale au titre du point 105 de l'ordre du jour.

L'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire,
Représentant permanent de la République du Bélarus
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Andrei **Dapkiunas**



**Annexe à la lettre datée du 1^{er} novembre 2004, adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent
du Bélarus auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Coopération de la République du Bélarus avec le Groupe
de travail sur la détention arbitraire de la Commission
des droits de l'homme**

La visite effectuée du 16 au 26 août 2004 en République du Bélarus par le Groupe de travail sur la détention arbitraire, sur l'invitation du Gouvernement bélarussien, illustre éloquemment la coopération active de ce pays avec les procédures thématiques spéciales de la Commission des droits de l'homme de l'Organisation des Nations Unies.

Au cours de sa visite, le Groupe de travail s'est entretenu avec le Ministre des affaires étrangères, le Président de la Cour suprême, le Ministre de l'intérieur, le Procureur général adjoint, le Premier Vice-Ministre de la justice, le Président de l'ordre national des avocats, le Président du Tribunal militaire du Bélarus et le Président de la Commission des questions de droit et de procédure de la Chambre des représentants de l'Assemblée nationale.

Le Groupe de travail a visité des centres de détention du Ministère de l'intérieur, des services chargés du maintien de l'ordre, des organes régionaux du Ministère de l'intérieur, des établissements pénitentiaires, ainsi que les parquets et les tribunaux des villes de Minsk, Grodno, Gomel, Mozyr et Vitebsk. Sur sa demande, il s'est rendu dans le village de Peskovtsy (région de Grodno), où est relégué Youri Bandajevski.

Au cours de la conférence de presse donnée à l'issue de la visite, la Présidente du Groupe, M^{me} Leïla Zerrougui (Algérie), a constaté le niveau élevé de la coopération du Gouvernement bélarussien avec le Groupe de travail, ainsi que l'esprit constructif avec lequel le programme de visites avait été élaboré et exécuté.

En particulier, elle a attaché une grande importance aux efforts engagés par le Gouvernement pour renforcer la législation pertinente, considéré que la situation relative à l'octroi de l'asile était meilleure au Bélarus que dans la plupart des pays du monde et pris note de plusieurs autres aspects encourageants de la situation en matière de détention.